

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, Rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletin n° 43

3 Francs

1980 - N° 3



La Grande Perspective lors de l'incendie du Château Neuf de Meudon le 1^{er} février 1871

(Le Monde Illustré du 11 février 1871)

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 534-16-13

“ BELLEVUE-DECORATION ”

TAPISSERIE

DECORATION

J. DESCOUT - Gérant —

21, Rue Marcel Allégot
92190 MEUDON-BELLEVUE
Téléphone : 534.11.78



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

UN ARTISAN A VOTRE SERVICE

pour tous les travaux d'imprimerie

M. COGNÉE

P. LACAS, GÉRANT

93, Rue Henri-Barbusse - 92190 MEUDON

Téléphone 534-27-22 ~~~~~

Réunion du Conseil du 4 Novembre 1980

Présents :

M^{mes} Cachera, Giry-Gouret et Goublin;

MM. Ader, Albert, Cossé, Courchinoux, Gayral, Gilardoni, de Gonneville, Jantzen, Julien-Laferrière, Millet, Rémon, Roux-Devillas, Tortrat, de Traverse.

Excusés :

MM. Bocquet, Boullault, Général Brunet, Guillaud, Gyé-

Jacquot, Meslet, Colonel Moraine, Néel, Poilevey, Watine.

Assistent à la séance :

M^{me} Foucher, MM. Koechlin, Larré, délégués de quartier.

M. Laferrière transmet les regrets de M. Guillaud, qui avait le vif désir d'assister à la séance mais qui en a été empêché par la température particulièrement rigoureuse.

Il est donc amené à présider la présente séance.

SITUATION FINANCIÈRE ET EFFECTIFS

M. de Gonneville, Trésorier, expose la situation actuelle :

a) Règlement des cotisations

• Cotisations 1979 : 648 payées à ce jour (à comparer à un maximum : 668 cotisations payées en 1974).

• Cotisations 1980 : 495 payées à ce jour (contre 525 à la même époque en 1979).

b) Trésorerie

Ne pose pas de problème actuellement.

c) Adhésions nouvelles

34 adhésions nouvelles depuis le début de l'année (contre 60 à la même époque en 1979). Il faudrait recruter encore une vingtaine de nouveaux adhérents pour compenser les inévitables départs et maintenir notre effectif.

Pour y parvenir, deux idées sont retenues :

— prendre contact avec les personnes qui ont transmis au Commissaire-Enquêteur sur le projet de P.O.S. les idées proposées par notre Comité;

— ainsi qu'avec les nouveaux arrivants à Meudon.

FIXATION DU TAUX DES COTISATIONS

POUR L'ANNÉE 1981

Il est nécessaire de fixer dès maintenant les taux des cotisations pour 1981, de manière à ce qu'ils puissent figurer dans le bulletin qui paraîtra prochainement, car certains membres du Comité règlent leurs cotisations au début de l'année sans attendre l'appel qui leur est adressé dans le bulletin du premier trimestre.

La fixation du taux des cotisations est, d'après les statuts, de la compétence du Conseil.

Ces taux n'ayant pas été majorés depuis de nombreuses années, et bien que la situation financière soit satisfaisante, le Conseil estime nécessaire, compte tenu de la hausse générale des prix et de la nouvelle réglementation qui oblige à payer

la T.V.A. sur les frais du Bulletin, d'augmenter le taux des cotisations d'une manière raisonnable et décide en conséquence :

— de porter la cotisation des membres adhérents de 25 F à 30 F;

— et de maintenir la cotisation des membres sympathisants à 10 F et celle des membres bienfaiteurs à 50 F, ce dernier chiffre étant à considérer comme un minimum.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il y a lieu de prévoir, avant la fin de l'année, la tenue de notre Assemblée Générale. Son ordre du jour devra comprendre, comme d'habitude :

- le rapport moral,
- le rapport financier,
- le renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil,
- le rapport d'activité.

Les membres du Conseil sortant fin 1980 sont :

M^{mes} Giry-Gouret et Goublin;

MM. Albert, Cossé, Courchinoux, de Gonneville, Jantzen, Millet, Colonel Moraine.

Le Conseil est d'accord pour proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement de leur mandat.

M. Jantzen pourra faire à l'Assemblée Générale un exposé sur la Grande Perspective, avec projection de diapositives. Etant donné l'intérêt de cet exposé pour l'ensemble de la population, le Conseil serait partisan d'y admettre tous les Meudonnais. Sous réserve de l'accord du Directeur du Centre Culturel, la réunion pourrait avoir lieu dans la salle de conférences de ce Centre, la date la plus favorable étant celle du 18 décembre (1).

(1) L'accord du Directeur du Centre ayant été obtenu, la réunion de l'Assemblée Générale est donc fixée au Centre Culturel le 18 décembre à 20 h 30, le Centre se chargeant de l'information de l'ensemble des habitants de Meudon.

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art
Papeterie - Presse
Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

DROGUERIE C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)
MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

M. Laferrière fait le point de la question dans les termes suivants :

A la réunion du Conseil du 12 mai dernier, je vous avais fait part des entretiens que nous avons eus, M. Millet et moi-même, avec le Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique relative aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols, et des espoirs que nous en avons retirés puisque ce Commissaire nous avait fait entrevoir que, sous réserve des entretiens qu'il devait avoir avec le Maire et avec la Direction Départementale de l'Équipement, il donnerait un avis conforme aux propositions du Comité.

La D.D.E. nous a adressé, sur notre demande, le rapport du Commissaire-Enquêteur, qui comporte 6 pages, et duquel on ne peut pas tirer beaucoup de déductions sans avoir l'analyse des 851 lettres ou pièces diverses reçues au cours de l'enquête et auxquels il est fait référence dans le rapport. D'après les renseignements donnés par la Mairie, cette analyse est actuellement en cours à la D.D.E. Mais dès maintenant on peut constater que le Commissaire-Enquêteur se contente, sur la plupart des points, de signaler les observations qu'il a reçues et ne donne un avis personnel que sur un nombre de questions très limité, notamment en ce qui concerne les C.O.S.

Après avoir constaté l'intérêt suscité par l'enquête auprès de la population (7 registres et 851 lettres ou pièces diverses), il indique que « en dehors bien entendu des points contestés qu'il examine plus loin, les Meudonnais sont d'accord sur le devenir de leur commune tel qu'il résulte du P.O.S. ».

Certains regrettent un manque de publicité officielle de l'enquête et trop peu d'information pour la population sur le contenu du dossier. Nous sommes, je crois, d'accord avec le Commissaire qui souligne que les services municipaux ont organisé le déroulement de l'enquête dans des conditions qu'ils ont essayé de rendre les meilleures. Nous pensons que le numéro spécial du Bulletin Municipal et l'exposition qui a eu lieu en Mairie avant l'enquête ont permis d'informer les Meudonnais des dispositions du P.O.S. dans des conditions très satisfaisantes. Dans de nombreuses communes sur lesquelles j'ai eu des renseignements, l'enquête a eu lieu sans aucune information des habitants, qui n'ont eu connaissance du P.O.S. que par le dossier d'enquête.

Des remarques ont été faites sur l'insuffisance de logements sociaux, sur une politique de l'emploi jugée trop timide, sur l'abandon de création de nouveaux espaces verts, de zone de rénovation, de lieux de rencontre et autres centres de loisir. Le Commissaire-Enquêteur estime que ces problèmes sont de la compétence de l'équipe municipale en place et qu'il lui appartient seulement d'appeler l'attention sur ces aspirations afin qu'il puisse, dans la mesure du possible, y être réservé une suite favorable dans l'avenir.

Le Commissaire examine ensuite les observations sur le P.O.S. proprement dit. Malheureusement, pour plusieurs d'entre elles, il mentionne seulement le numéro du document auquel il se réfère sans indiquer ce qu'il concerne, de sorte qu'il est souvent impossible de savoir en quoi consistent ces observations sans avoir connaissance de l'analyse en cours à la D.D.E. Je vous donne, en raison de son importance, l'intégralité de cette partie du rapport :

I. - Opérations de voirie (alignements et élargissements)

L'ensemble de ces opérations est particulièrement redouté par les Meudonnais qui considèrent, dans leur majorité, qu'ils sont à la fois inutiles et nuisibles, notamment celles ayant trait à l'élargissement de la route des Gardes et de la rue de la Belgique.

Beaucoup craignent que Meudon, coupé en deux, n'ait à subir les inconvénients d'une circulation automobile accrue, sans aucun intérêt pour la commune, d'autant plus que la situation actuelle, en ce domaine, ne paraît nullement préoccupante.

Cette manière de voir est entièrement partagée par le Commissaire-Enquêteur qui a pu, lui-même, en constater le bien-fondé. Toutefois, il estime que les opérations de voirie inscrites au P.O.S., au demeurant limitées, peuvent être maintenues du fait que si aucun impératif n'oblige à les réaliser à court ou à moyen terme, rien ne dit qu'à plus longue échéance une conjoncture nouvelle ne commande d'y avoir recours.

A noter que certaines opérations de voirie pourraient être modifiées de manière à donner satisfaction aux requérants, par exemple l'opération n° 11 : sa réalisation selon les propositions de la lettre 819 pourrait être éventuellement envisagée.

Nous ne voyons pas à quoi correspond ladite demande, car, d'après le texte du P.O.S., l'opération n° 11 concerne l'alignement de l'avenue Jean-Jaurès. Cet élargissement a été prévu, comme nous l'avons demandé, côté S.N.C.F., un petit problème se pose à l'aplomb de la passerelle sur la S.N.C.F. en prolongement de la ruelle Saint-Germain.

Au reste, en dehors des élargissements à réaliser par voie d'alignement, les autres opérations devront faire l'objet d'une enquête publique particulière au cours de laquelle la population intéressée sera à même de faire connaître, le moment venu, son avis sur l'économie du projet.

Par ailleurs, il apparaît au Commissaire-Enquêteur que toutes ces opérations sont seulement envisagées par les services intéressés pour faciliter la circulation automobile interne de Meudon et accroître la sécurité des piétons.

Nous pouvons vous signaler qu'au cours d'entretiens récents que nous avons eus avec M. le Maire et avec M. Mercier, nous avons attiré leur attention sur l'intérêt de la réduction de l'emprise du boulevard Verd-de-Saint-Julien et du boulevard des Nations-Unies, ainsi que de la suppression de l'alignement de la rue de la Bourgogne, de manière à enlever toute crainte de résurrection du projet de L.I.S.

II. - Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.)

Les différents C.O.S. définis sur le territoire de la commune font l'objet d'un grand nombre de critiques, certains les trouvent trop élevés, d'autres pas; il faut bien constater que les premiers sont en grande majorité.

Ce que souhaite la population meudonnaise, c'est la conservation de l'équilibre naturel de la ville et de la trame actuelle du tissu urbain; pour ce faire il faut que dans chaque secteur, le C.O.S. moyen prévu au P.O.S. ne soit que légèrement supérieur au C.O.S. moyen actuel, ce qui, selon certains, est loin d'être le cas.

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON



bougies, tissages, grès, cadeaux
vanneries - bois blanc - jeux
listes de mariage

l'artisanie

61, Rue de la République - MEUDON

Tél. 626-71-57

Ouvert le DIMANCHE

Allo 534-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien

Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin

Harriet Hubbard Ayer

3, Rue P. Wacquant, Bellevue

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, Rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

Un magasin d'articles de sport à Meudon

MEUDON - SPORT

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)

Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

C'est ainsi que le Comité des Sites de Meudon reprend, dans sa note d'observations, la plus grande part des demandes de réduction de C.O.S. réclamées sur le territoire de la commune.

La plupart des personnes venues voir le Commissaire-Enquêteur estime que s'il ne faut pas trop limiter le développement de la commune en permettant le renouvellement du bâti et le rajeunissement de la population, il faut le faire avec mesure et ne pas autoriser des C.O.S. susceptibles de détruire le caractère aéré d'un quartier.

Le C.O.S. de 0,7 prévu dans un grand nombre de secteurs fait craindre à beaucoup la réalisation de programmes de promotion immobilière, lesquels altéreraient gravement le tissu pavillonnaire existant.

Cette manière de considérer les choses est partagée par le Commissaire-Enquêteur, qui estime qu'un abaissement du C.O.S. de 0,7 à 0,4 serait souhaitable dans certains quartiers; un nouvel examen de ces problèmes pourrait parfaire, dans le sens indiqué, le P.O.S. soumis à l'enquête.

En ce qui le concerne, le Commissaire-Enquêteur estime que, compte tenu de leur situation et de leur densité de construction, les secteurs ci-après devraient voir leur C.O.S. fixé à 0,4 :

Se référer au plan joint à la lettre n° 546 du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon.

— Secteur n° 2 (secteur entre la rue des Capucins et la rue du Bel-Air) :

A noter que la propriété sise au 2, rue des Capucines devrait bénéficier du même C.O.S. que les propriétés voisines. Si des mesures particulières devraient être prises afin de protéger une partie du très bel espace boisé existant, elles pourraient l'être en reportant le C.O.S. sur les surfaces les moins boisées.

Nous ne voyons pas bien à quoi correspond cette proposition, le site à préserver comprenant peu d'espace boisé, mais consistant en un très beau jardin.

— Secteur n° 4 (secteur entre les boulevards Verd-de-Saint-Julien et des Nations-Unies et le secteur réglementé au voisinage de l'avenue du Château) :

Dans ce secteur, le quartier dit « du Potager » devrait être maintenu à 0,4, bien que très central, il est de caractère pavillonnaire et le souhait des résidents s'est exprimé très clairement sur ce point.

Cet avis est conforme à la proposition de notre Comité, mais celle-ci concernait un secteur probablement plus étendu que celui désigné par le terme « le Potager ».

— Secteur n° 10 :

Le classement de la plate-forme au niveau du Musée Rodin devrait être prévu en zone N.D., afin de préserver l'environnement du Musée et le problème des vues à partir des bords de la Seine et des Terrasses de l'Observatoire.

— Secteur n° 11 (secteur des « Coteaux de Meudon » au nord de la ligne S.N.C.F. de Montparnasse) :

Exceptionnellement des demandes d'élévation du C.O.S. de 0,2 à 0,3, voire 0,4, ont été présentées dans ce quartier. Il semble que satisfaction puisse être donnée sur ce point, les C.O.S. réclamés n'ont rien d'excessif et la préservation de la beauté des « Coteaux » pourrait être assurée par une limitation de la hauteur des constructions.

Je vous rappelle que, dans le document remis au Commissaire-Enquêteur, notre Comité avait indiqué qu'il ne verrait pas d'inconvénient à ce que le C.O.S. de ce secteur soit porté à 0,3.

De même, la demande de l'Association propriétaire de l'Institut Notre-Dame, 24, rue Alexandre-Guillemant (pièce n° 824), pourrait, éventuellement, être agréée.

Nous ne savons pas en quoi consiste cette demande, nous ne pourrions nous faire une opinion que quand nous aurons l'analyse en cours à la D.D.E.

III. - Secteur Arnaudet

La rénovation de ce secteur a fait l'objet, depuis quelques années, d'études de la part des services de la ville, la situation n'a fait que se dégrader au cours des ans et il semble que, compte tenu d'un certain nombre de facteurs (législation de la construction, puis du marché immobilier), il soit possible de remédier aux inconvénients actuels. C'est la raison pour laquelle, et de manière à ménager l'avenir, le zonage a été prévu en N.A.

Les occupants de ce quartier, aux activités commerciales ou artisanales diverses, sont à la fois mécontents et inquiets; ils souhaitent pouvoir s'installer de façon décente et exercer leurs activités sans avoir la crainte de les voir brusquement interrompues.

L'aménagement de ce quartier fera l'objet d'un programme d'ensemble de restructuration dans lequel il ne paraît pas y avoir place pour la promotion immobilière, et comme le zonage N.A. sera modifié, une enquête aura lieu, au cours de laquelle chacun pourra faire connaître ses observations éventuelles. Ainsi les droits de chacun seront réservés.

M. Millet vous exposera tout à l'heure le projet actuellement à l'étude.

IV. - Règlement d'urbanisme

Diverses propositions de modification ou d'amélioration du texte du règlement d'urbanisme ont été demandées, la plupart tendent à apporter plus de précisions au document, c'est le cas de celles présentées, d'une part, par les services techniques de la Ville de Meudon (pièce n° 848) et, d'autre part, par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (pièce n° 546). D'autres, au contraire, souhaitent des modifications plus profondes, notamment sur les hauteurs, les surfaces minimales nécessaires soit pour lotir, soit pour construire.

De même, les dispositions prévoyant que la valeur du C.O.S. ne sera pas appliquée dans le cas de la construction d'un pavillon n'excédant pas une surface de 150 m² H.O. nette, est vivement critiquée.

Toutes ces questions montrent bien le souci de la population locale de conserver à l'habitat meudonnais son aspect « 1980 », elles devront être soumises à l'appréciation du groupe de travail

chargé après l'enquête de l'examen du dossier; en ce qui le concerne, le Commissaire-Enquêteur n'aurait aucune objection à l'adoption des nouvelles dispositions dans la mesure où elles n'augmenteraient pas les possibilités de construction déjà offertes.

Sans attendre le détail des observations faites sur le règlement d'urbanisme, nous étudions avec M. Mercier des modifications à proposer au G.E.P. Nous pensons, comme lui, que le règlement doit :

- d'une part, favoriser la réalisation de toitures plutôt que de terrasses;
- d'autre part, favoriser la construction de petits collectifs plutôt que celle de plusieurs pavillons lorsque la surface du terrain le permet, des demandes récentes de permis de construire nous ayant montré les inconvénients sur le plan de l'urbanisme, de constructions pavillonnaires. Dans cette optique nous nous demandons si nous devons maintenir notre demande de n'autoriser d'une façon générale la construction de bâtiments collectifs que sur des terrains d'au moins 2 000 m², demande qui d'ailleurs ne semble avoir aucune chance d'être acceptée.

Dans les modifications que M. Mercier doit demander d'apporter au règlement d'urbanisme, il sera tenu compte, pour un certain nombre d'entre elles, des propositions du Comité auprès du Commissaire-Enquêteur.

V. - Réclamation de la R.N.U.R. (pièces n^{os} 844 et 845)

Après enquête et entretien avec les services intéressés, le Commissaire-Enquêteur estime qu'une suite favorable peut être réservée aux deux demandes présentées par la Régie Nationale sans qu'il en résulte de graves inconvénients.

Nous ne savons pas, pour le moment, ce que demande la R.N.U.R.

VI. - Parking de la gare de Meudon-Val-Fleury

Ce projet inquiète sérieusement les riverains du Chemin de fer qui craignent, s'il est réalisé, une altération de leur art de vivre, ainsi qu'un certain nombre de pollutions généralement inhérentes à ce genre d'ouvrages.

Ces craintes sont légitimes, mais le Commissaire-Enquêteur pense que l'installation d'un parc de stationnement près de la gare de Val-Fleury est une réalisation très souhaitable dans la situation actuelle, dont les bénéficiaires seront, outre les habitants de Meudon-Ville, ceux de Meudon-la-Forêt.

Dans l'hypothèse de la construction de ce parking, toutes les mesures de protection devront être prises afin de permettre son insertion dans le tissu urbain existant, afin qu'il en résulte le moins d'inconvénients possibles pour les habitants.

Le rapport du Commissaire-Enquêteur conclut dans les termes suivants :

Ce Plan d'Occupation des Sols, établi dans le cadre de la Loi d'Orientation Foncière du 30 décembre 1967 et prescrit par Arrêté Préfectoral du 19 juillet 1971, correspond bien aux souhaits de la municipalité, laquelle a cherché à réaliser la synthèse des visions différentes des objectifs à retenir.

Les dispositions prévues au P.O.S. montrent, d'une part, le souci de maintenir la répartition des affectations du sol urbain et à urbaniser tout en conservant la trame actuelle et en limitant l'importance et la hauteur des constructions, d'autre part, celui de rénover l'habitat vétuste en conservant l'équilibre naturel de la ville et en contrôlant l'évolution démographique.

En conclusion et en souhaitant que ses recommandations soient suivies, principalement celles relatives à la fixation des coefficients d'occupation des sols, le Commissaire-Enquêteur donne un avis favorable au Plan d'Occupation des Sols de Meudon, soumis à enquête du 25 février au 12 avril 1980 inclus.

A la suite du rapport du Commissaire-Enquêteur, on constate qu'en ce qui concerne le zonage, les secteurs sur lesquels celui-ci n'a pas pris de position personnelle au vu de nos propositions — tout en reconnaissant d'une façon générale qu'un nouvel examen pourrait parfaire le P.O.S. dans le sens indiqué — sont les suivants :

- secteur des Tilleuls,
- secteur des Jardies au sud de la voie ferrée de Montparnasse,
- secteur entre les boulevards Verd-de-Saint-Julien et des Nations-Unies et le secteur réglementé de l'avenue du Château, où le Commissaire-Enquêteur ne retient que le quartier du Potager,
- secteur de l'avenue Le Corbeiller au sud de la voie ferrée de Montparnasse,
- la résidence des Erables, rue de Terre-Neuve,
- secteur des Grimettes,
- secteur du boulevard Anatole-France,
- terrains de la S.N.C.F. au nord du viaduc de la ligne de Montparnasse.

Je vous propose, lorsque nous aurons pu avoir connaissance des documents remis au Commissaire-Enquêteur, et, par conséquent, de nous rendre compte d'une façon plus précise des avis que celui-ci a formulés, de réunir une petite commission chargée d'étudier les dernières propositions que le Comité aura à adresser au Maire et au G.E.P. avant la réunion du groupe de travail : MM. Ader, Cossé, Courchinoux, Millet, de Traverse et Tortrat veulent bien faire partie de cette commission.

Le déroulement des opérations doit maintenant être le suivant :

Lorsque l'analyse, par le G.E.P., des documents remis au Commissaire-Enquêteur sera terminée, elle sera adressée à la Mairie et aux différents services intéressés. J'espère que nous en aurons également communication. La Mairie et les services en question feront connaître leur avis, puis le groupe de travail — par lequel nous demanderons à être entendus — se réunira une dernière fois pour décider des modifications à apporter au P.O.S. Le P.O.S. modifié sera soumis au Conseil Municipal, et, si celui-ci est d'accord — ce qui est probable —, le Préfet prendra l'arrêté approuvant le P.O.S.

RÉNOVATION DE LA GRANDE PERSPECTIVE

- L'exposé, présenté par M. Jantzen, est illustré par deux plans :
- l'un représentant les jardins et les châteaux pendant la période où l'ensemble fut à son apogée, c'est-à-dire au début du XVIII^e siècle, avant la mort du Grand Dauphin;
 - l'autre représentant la proposition faite pour aménager l'ensemble des parties subsistantes.

Ce que l'on désigne, aujourd'hui, par le terme combien évocateur de « Grande Perspective », est l'ensemble de jardins et de bâtiments qui se rattachent au grand axe de l'ancien Domaine Royal. Ce grand axe, de 3 km 220 de long, va de la place du Général-Leclerc à Meudon au carrefour des Arbres-Verts à Clamart, la partie concernée étant principalement la partie Sud, comprise entre l'extrémité de la Grande Terrasse et le carrefour des Arbres-Verts.

De ces deux points, la vue s'étend, d'Ouest en Est, depuis la forêt domaniale jusqu'à la Vallée de la Seine, avec Paris pour horizon.

Cette présentation schématique montre l'intérêt exceptionnel de ce Domaine, situé au point où la densité urbaine s'atténue pour, progressivement, faire place à la forêt, qui reste l'une des dernières grandes zones naturelles de la région parisienne.

En 1977, le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Ile-de-France décidait de l'établissement de trois contrats d'étude. Le premier portait sur la situation foncière extrêmement confuse des terrains concernés par le projet de restauration du Domaine de Meudon. Le second portait sur une étude de l'environnement général de la Grande Perspective. Le troisième portait sur une étude historique et iconographique de l'ancien Domaine, qui devait aboutir à une proposition de programme de restauration. C'est ce programme qui sera évoqué ici.

Un périmètre d'étude a été déterminé. Il correspond, pour la plus grande partie, au mur du « Petit Parc », construit à la fin du XVIII^e siècle, avec en moins : le cimetière et le quartier d'Arthelon qui occupe une partie de ce que furent les Jardins Bas. Et en plus : le jardin du Musée de Meudon, qui jouxte l'ensemble, le Tapis Vert qui, bien que déjà reconstitué, peut être l'objet de certains compléments. L'avenue du Château, dont la restauration est achevée, ne peut être dissociée de l'ensemble de la composition.

La plupart des terrains considérés appartiennent à l'Etat par différents Ministères, à l'exception des jardins du Musée et du Lycée, qui appartiennent à la Ville, ainsi qu'une propriété privée qui renferme la dernière pièce d'eau des Jardins Bas, et pour laquelle, sans préjuger des droits qui s'y rattachent, il a paru intéressant de définir des possibilités futures d'utilisation publique.

En ce qui concerne le Lycée, il se trouve inclus dans le périmètre d'étude, parce qu'implanté sur l'emplacement de l'ancien Parterre des Vertugadins, mais il est évident qu'il est exclu du projet de réhabilitation.

Même remarque pour le secteur occupé par l'Observatoire. Cependant, ce dernier secteur étant partie intégrante de l'en-

semble, il sera nécessaire que les éventuelles décisions importantes prises dans l'avenir pour son aménagement, le soient dans le respect du cadre historique général.

Même remarque pour le Centre de Recherches Agronomiques Marcelin Berthelot : bien que cette partie soit complètement extérieure à l'étude, elle occupe un secteur de l'ancien Domaine Royal qui a conservé de nombreuses dispositions anciennes. Sa position, à l'orée de la forêt, sa qualité et le souvenir de Berthelot qui s'y rattache, justifient une attention toute particulière.

Les éléments constitutifs du projet sont les suivants :

- 1° *Parc Public* clos, à caractère ordonné et naturel, non accessible aux automobilistes;
- 2° *Jardins de quartiers*;
- 3° *Salles polyvalentes*;
- 4° *Bâtiments administratifs*;
- 5° *Terrains de sport*;
- 6° *Musées*;
- 7° *Partie de la forêt domaniale*.

1° *Le Parc Public* serait composé : de la Grande Terrasse, des parterres bas du Château Neuf et de l'Orangerie, des parterres de la Grande Perspective, d'une partie des anciens Jardins Bas, qu'un cheminement contournant les terrains de sport relierait aux abords de l'Etang Hexagonal, qui forme la partie Sud de l'ensemble.

Il aurait huit entrées :

- la première par la place J.-Jansen existe déjà;
- la seconde entrée se fera depuis l'allée du Canada, petite voie nouvelle créée au pied du mur de la Grande Terrasse pour accéder à une école maternelle. Cette voie se termine sur l'entrée murée de ce qui était autrefois l'escalier d'Aristote, qui accède à la Grande Terrasse par le centre. L'aménagement de cet accès nécessite la réouverture de la baie murée, et la création de marches supplémentaires pour franchir le talus qui borde actuellement la rue;
- la troisième entrée sera celle de l'actuel Musée, installé dans l'ancienne maison d'Armande Béjart, plus couramment appelée « Villa Molière ». Elle permettra, à travers le jardin de cette maison, de gagner directement le Parterre de l'Orangerie, et l'Orangerie elle-même. La disposition des lieux permet d'ailleurs, si cela s'avérait nécessaire, de faire une entrée indépendante de celle du Musée, directement par le jardin;
- la quatrième entrée sera rue des Vertugadins, face à la rue d'Arthelon. Elle permettra d'accéder directement aux anciens Jardins Bas, et aux salles qui s'y trouveront;
- les cinquième, sixième, septième et huitième entrées seront de part et d'autre de l'avenue de Trivaux. Elles s'ouvriront directement dans les contre-allées de la Grande Perspective, côtés Nord et Sud, et dans les anciens Jardins Bas.

Ces quatre entrées seront à proximité d'un parc de stationnement de 300 places. Ce parc sera également utilisé par les usagers des terrains de sport.

Les divers éléments de ce parc public seraient aménagés de la façon suivante :

— La Grande Terrasse : elle ne nécessite aucun aménagement important. Sa vocation actuelle de vaste pelouse et point d'observation en fait un lieu très apprécié. Une information sur l'histoire du Domaine est prévue.

— Le Parterre Bas du Château Neuf : dans son état actuel, ce parterre est une prairie au centre de laquelle existe un bassin circulaire. Il n'est pas envisagé de reconstituer le jardin de broderie ayant autrefois existé à cet endroit. Ce jardin s'intégrait en effet dans un ensemble de compositions de même nature, qui ont aujourd'hui disparu, ainsi que les édifices dont elles étaient le complément. Il est donc prévu une simple réfection de l'état actuel.

— Le Parterre de l'Orangerie : les orangers ayant, hélas, disparu, et l'Orangerie étant appelée à une autre destination, il n'est pas question d'une reconstitution de l'état ancien. Et d'ailleurs, quel état ? Les documents n'abondent pas. La représentation de l'état du XVII^e siècle, la plus justement célèbre, est un dessin d'Israël Sylvestre. Il nous montre une vaste aire sablée, sur laquelle sont alignés les orangers en caisses; au centre, un bassin rectangulaire avec jet d'eau, entouré de plantes en pots et en caisses; au Nord et au Sud de ce bassin, deux parterres également entourés d'arbres en caisses.

La reconstitution de ce parterre, dans cet état, conduirait à en faire une sorte de désert que l'absence d'orangers ne justifie plus. Il est donc prévu de reconstituer le Bassin et les deux parterres de gazon Nord et Sud. Les parties latérales seront également occupées par des parterres de gazon, qui laisseront de larges allées permettant l'évolution du public à proximité de l'Orangerie.

Ultérieurement, des arbres en caisses pourraient être replacés, mais il ne pourrait s'agir que d'espèces rustiques du genre laurier, dont le port peut évoquer l'oranger, sans qu'il soit nécessaire de les rentrer l'hiver. Mais cela n'est pas prévu dans la première tranche.

— Les Parterres de la Grande Perspective : il s'agit de la partie située entre le Parterre de l'Orangerie et le grand Bassin Hexagonal.

Cette partie serait reconstituée dans son état d'origine, en prenant en compte les modifications irréversibles dont elle a été l'objet (avenue de Trivaux, passage de la R.N. 306 qui coupe le grand axe en diagonale).

Les bassins du Grand Carré et de la Grille d'Eau seront reconstitués à leur emplacement d'origine, le parterre central replanté.

Le franchissement de la R.N. 306 est le point le plus délicat de cette partie du Domaine. Après avoir examiné la possibilité de faire passer la route en souterrain, ou les jardins sur un ouvrage en élévation, une troisième solution est envisagée : elle consiste à faire passer la route dans une tranchée résultant d'un remblai d'environ 3 mètres, de telle sorte qu'une voiture de tourisme, passant à cet endroit, sera invisible depuis l'extrémité de la Grande Terrasse. Pour limiter la hauteur du remblai, on admettra que soient visibles les véhicules de grande hauteur. Deux passerelles pour piétons seront construites dans le prolongement des contre-allées.

— Les anciens Jardins Bas : situés à l'Est de la Grande Perspective et de la R.N. 306. Ce qui reste d'espace aménageable des anciens Jardins Bas est actuellement occupé par l'O.N.E.R.A., au Sud de la rue des Vertugadins, et par une propriété privée, au Nord de cette même rue.

La partie « parc public » occupera le Nord-Ouest du terrain de l'O.N.E.R.A., et sera reliée aux abords de l'Hexagone par un cheminement qui contournera les terrains de sport. Elle correspondra à l'emplacement des principaux parterres des anciens Jardins Bas, plantés aujourd'hui de très beaux arbres. Il n'est pas question de reconstituer un ensemble aujourd'hui disparu, mais l'aménagement de ce secteur pourrait en être l'évocation, inspirée de l'ancien dessin. L'espace considéré est en effet limité au Nord par la rue des Vertugadins, et à l'Ouest, par l'avenue de Trivaux. Il est aisé de retrouver au Sud et à l'Est deux limites caractéristiques des anciens parterres : la demi-lune et le Bassin Octogonal et son pourtour. Le dessin des allées tiendrait compte de l'aspect qui s'est établi avec le temps, de la présence des bâtiments à conserver, et de très beaux arbres qui se sont développés. Le Bassin d'Arthelon serait recréé. Le Bassin de la Demi-Lune pourrait être remplacé par un kiosque à musique.

2° *Jardins de quartiers* : le Parc Public est par définition réservé à tous, mais il paraît intéressant de définir différemment l'utilisation de certains terrains intégrés dans les limites de l'étude, et qui, par leur nature, ont davantage vocation pour accueillir les personnes du voisinage ou les jeunes enfants. Soit qu'ils se trouvent isolés de l'ensemble par des voies, ou que leur situation en bordure du parc les rende plus rapidement accessibles, certains recevront un équipement léger de jeux d'enfants et de bancs et sièges. Il s'agit principalement des terrains situés à la base du mur de la Grande Terrasse vers l'Est, ainsi que de la partie Nord-Ouest de la propriété privée située rue des Vertugadins, qui comprend l'ancien Canal de l'Ombre.

3° *Salles polyvalentes* : toutes incluses dans le Parc Public, elles sont au nombre de trois :

a) La Grande Orangerie et ses annexes : cette salle peut recevoir environ 500 personnes. La preuve a été faite qu'elle est une remarquable salle de concerts. Elle est plus difficilement utilisable pour le théâtre, d'une part, en raison de ses proportions (c'est un étroit rectangle de 48 m × 8 m), et, d'autre part, parce qu'il est très difficile d'aménager les dépendances nécessaires. Cependant, elle est occasionnellement utilisée à cet usage, mais surtout dans l'esprit d'un théâtre de festival estival, qui s'accommode de lieux non équipés.

L'état actuel ne la rend utilisable que l'été (très isolée, bien que n'étant qu'à 150 m du centre-ville, aucun équipement, aucune commodité). Le but serait de l'utiliser toute l'année en salle de concerts, de conférences, expositions, réunions. Il n'existe pas, pour le moment, à Meudon-Ville, de salle ayant cette capacité d'accueil. Deux annexes : le vestibule et une salle au 1^{er} étage sont également utilisables pour d'autres manifestations.

b) Petite salle en bois actuellement utilisée comme garage par l'O.N.E.R.A. : cette salle a été construite au début de ce

siècle. C'est un bâtiment très simple d'environ 15 m × 20 m, réalisé en structure de bois. Intérieurement, les fermes sont apparentes, et supportent un double balcon périphérique. Il est bien éclairé, et comporte une grande porte sur l'un de ses petits côtés. A proximité se trouvent des bâtiments plus petits, construits selon le même principe.

L'ensemble mérite d'être conservé, et pourrait être affecté à des manifestations très variées : réunions de sociétés, activités de clubs, musique (l'endroit est assez isolé), danses, fêtes, etc.

- c) La grande Soufflerie : construite par l'Ingénieur Lapresle. Personne ne paraît pour le moment s'être vraiment préoccupé de l'avenir de ce curieux bâtiment. Il a été, en son temps, la plus grande soufflerie d'Europe, et sa structure est très élégante. La visite de l'intérieur est saisissante. La Soufflerie elle-même pourrait se prêter à toutes sortes d'utilisations, en rapport avec le spectacle ou les expositions. Le bâtiment de montage annexe, qui représente environ 1 200 m², couvert et très bien éclairé, pourrait être, lui aussi, utilisé à des expositions temporaires en liaison avec le Musée de l'Air.

4° *Bâtiments administratifs* : plusieurs emplacements, à l'intérieur des terrains actuellement utilisés par l'O.N.E.R.A., ont été envisagés pour aménager les quelques bâtiments administratifs nécessaires à Meudon.

Après consultation des services intéressés, et particulièrement des Services de Secours, il est proposé d'installer l'ensemble au Nord-Est des terrains de l'O.N.E.R.A., en bordure de la rue des Vertugadins, contre la limite du Lycée.

Cet ensemble comprendrait :

- une caserne de Pompiers avec logements de fonction,
- une Gendarmerie,
- un poste de Police,
- des ateliers et garages pour la Ville de Meudon.

L'ensemble occuperait un terrain d'environ 12 000 m², à peu près plat, en partie bâti d'édifices n'ayant pas d'intérêt.

5° *Terrains de sport* : un terrain de football et des courts de tennis occupent actuellement le Parterre de la Grande Perspective. Cet ensemble est très utilisé. Il est projeté de le déplacer en augmentant sa surface.

Il sera placé à peu près au centre du terrain occupé par l'O.N.E.R.A., dans la seule partie plate.

Il comprendra :

- 2 terrains de rugby/football,
- 14 courts de tennis,
- des terrains de volley et basket-ball,
- un Club House,
- des vestiaires et équipements.

Il sera accessible depuis l'avenue de Trivaux, à proximité du parc de stationnement.

La surface totale affectée aux terrains de sport sera d'environ 44 140 m², contre 30 000 actuellement.

6° *Musées* :

- a) La Villa Molière, musée municipal, est actuellement en cours de réorganisation. Il appartient à son Conservateur d'en définir la nature et les limites, mais il serait intéressant que, comme précédemment, une large part soit faite aux anciens domaines royaux de Meudon et Bellevue.
- b) Le Bâtiment Y : ancien hangar à dirigeables, il est tout indiqué pour accueillir la partie du Musée de l'Air concernant les aérostats. La plus ancienne industrie d'aérostation du monde ayant été créée à Meudon au XVIII^e siècle, il est normal qu'un Musée lui soit ici consacré.

7° *Partie de la Forêt domaniale* : il s'agit du Tapis Vert, au Sud du Grand Hexagone.

Il a été défriché, et les contre-allées replantées à partir de 1940.

Il est utilisé comme terrain de loisirs, inclus dans la forêt, et c'est très bien ainsi. Il serait nécessaire de poursuivre son aménagement aux deux extrémités :

- vers le Nord, c'est-à-dire au point bas, il reste à défricher et adoucir un talus assez fort, situé entre la route forestière de la Garenne et le Bassin Hexagonal;
- vers le Sud, c'est-à-dire au point haut, à proximité du carrefour des Arbres-Verts : il y a à peine vingt ans, la vue depuis le côté Sud de la Grande Terrasse s'arrêtait sur un horizon constitué par une crête boisée continue vers l'Ouest. Elle s'infléchissait vers l'Est, jusqu'où, dans un second plan, apparaissait Paris. Rien ne dépassait de cette ligne, simplement interrompue en un point par l'échancre que formait l'aboutissement du Tapis Vert.

Les premiers immeubles construits sur le Plateau de Clamart en bordure de la route du Pavé-Blanc respectaient, par leur hauteur, cet état de chose. Malheureusement, des immeubles beaucoup plus hauts furent bientôt construits, juste derrière la ligne de crête, ce qui compromit définitivement la vue vers le Sud-Ouest. Une énorme chaufferie fut implantée en premier plan, à quelques mètres de l'axe de la Grande Perspective. Des éclairages nocturnes intenses achèvent de rompre l'harmonie de cet horizon.

Vers l'Est, juste derrière la ligne de crête, le cimetière intercommunal interdit toute construction.

Hélas, en second plan, la tour du siège d'une société a surgi de l'horizon.

Cette regrettable situation est désormais irréversible, sauf, peut-être, pour la chaufferie, dont on dit qu'elle pourra être un jour remplacée par la géothermie.

Il serait souhaitable de marquer l'aboutissement de la Grande Perspective par un point affirmé, qui retiendrait l'attention, sans espérer, bien entendu, faire oublier la présence des bâtiments, mais en atténuant un peu l'effet.

Un remblai horizontal, au niveau du point le plus haut, serait limité par un mur de soutènement circulaire, suffisamment avancé pour que l'on puisse planter derrière une petite futaie qui l'isolerait de la route. Cette futaie serait faite de peupliers, de façon à marquer un point haut dans la ligne de crête des arbres.

Dans l'axe, l'allée d'accès formerait une étroite échancrure verticale, qui marquerait le point culminant de la Grande Perspective.

Ces quelques lignes ne permettent pas d'entrer dans le détail d'un projet aussi vaste, et qui pourra paraître à certains quelque peu utopique.

Mais il existe aujourd'hui de nombreuses réalisations qui sont les utopies d'hier. Il y a trente ans, l'espoir de sauver Versailles était bien mince; et personne n'espérait le sauvetage et la réhabilitation de la plupart des centres urbains anciens.

Ceci est aujourd'hui une réalité.

Dans le cadre de l'Année du Patrimoine, une première tranche de travaux doit être entreprise. Elle concernera l'aménagement du Parterre de l'Orangerie, et l'amorce du Parterre de la Grande Perspective.

Aujourd'hui, l'Orangerie a été débarrassée du lierre parasite qui envahissait sa façade, et le défrichage du Parterre de la Grande Perspective a déjà été entrepris.

Les travaux d'aménagement du Parterre ont été adjugés, et commenceront avant la fin de l'année.

RÉNOVATION DU SECTEUR ARNAUDET

M. Millet fait l'exposé suivant :

Ce secteur, limitrophe des communes de Clamart et d'Issy-les-Moulineaux, est délimité par le chemin de Saint-Cloud, le sentier des Mauduits, la rue du Docteur-Arnaudet et la ligne du R.E.R. Invalides-Versailles.

D'une superficie d'environ 2,5 ha, il recouvre de nombreuses carrières, et, de ce fait, tout aménagement exige au préalable d'importants travaux de sécurité.

La Municipalité a chargé la Société d'Economie Mixte de Rénovation Urbaine de Meudon (SEMIRUM) d'une étude de mise en valeur de ce quartier actuellement en totale déshérence et situé au voisinage immédiat du Musée Rodin. Les très sérieuses enquêtes déjà faites font apparaître l'intérêt pour les Meudonnais de voir ce secteur s'aménager en habitations de différents types et en locaux professionnels, tout en respectant les vues de la plate-forme du Musée Rodin sur la Seine et sur la Terrasse de l'Observatoire. De nombreuses coupes ont montré que ce résultat pouvait être obtenu par une implantation judicieuse de bâtiments relativement bas puisqu'ils ne devraient pas dépasser R + 4 pour les plus élevés. Cette hauteur est nettement inférieure à celle des constructions pour lesquelles un permis a été demandé récemment, à proximité immédiate, sur le territoire de Clamart.

Un récent accord entre la Municipalité et la Direction du Musée Rodin permettra d'aménager, au voisinage de ce Musée, une promenade publique, terminée par un belvédère, qui domineront l'ensemble.

La concertation permanente entre les services de l'Etat et ceux de la ville nous fait penser que cette importante opération se réalisera, en améliorant d'une façon importante l'état lamentable de ce quartier, comme le souhaitait déjà le Président Guillaud en 1976.

PROPRIÉTÉ PAUMIER

M. Millet présente le plan topographique de la propriété qui vient d'être terminée à l'échelle de 1/200^e.

Ce plan va permettre à M. Clouzeau de commencer l'étude d'aménagement du parc public qui lui a été commandée par la ville. Les accès à ce parc se feront :

- par la rue du Haut-Arthelon,
- par la ruelle des Ménagères,
- par la ruelle Hérault,
- et par la rue de Rushmoor grâce à une allée longeant la propriété Puaux.

Les arbres existants sont anciens et en mauvais état par suite du manque d'entretien, et il faut prévoir l'abattage d'un certain nombre d'entre eux.

M. Millet rappelle que, afin de ne pas obérer les finances municipales, les frais d'aménagement du parc sont financés par la vente de parcelles indépendantes de l'espace vert public, sur lesquelles un petit collectif et 5 pavillons sont en cours de construction.

Sur la partie Est de la propriété longeant la rue de Rushmoor, le Centre de Formation du Personnel Communal (C.F.P.C.) étudie son installation en liaison avec le Service régional de l'Architecture et de l'Environnement en vue d'assurer le respect du site.

CONSTRUCTION D'UN GROUPE H.L.M. RUE DU VAL ET RUE DU DOCTEUR-VUILLIÈME

M. Millet rappelle que le Comité a été amené à collaborer avec l'Office H.L.M. du Département des Hauts-de-Seine pour améliorer l'implantation prévue par cet office, qui s'insérait mal dans le tissu urbain existant, et protégeait mal des nuisances dues au passage des trains du R.E.R. Invalides-Versailles.

Ce groupe de 47 logements en cours de construction se compose, en définitive, de deux bâtiments reliés par des jardins en terrasses : un bâtiment d'un rez-de-chaussée + 2 étages (dont un sous-combles) est situé en bordure de la rue du Val, l'autre d'un rez-de-chaussée + 3 étages (dont un sous-combles est desservi par la rue du Docteur-Vuillième.

Lorsque le terrain sera nivelé et que les plantations seront faites, cet ensemble très cohérent doit s'intégrer d'une façon satisfaisante dans le tissu urbain existant.

PERMIS DE CONSTRUIRE

MM. Laferrière et Millet ont examiné, avec les Services Techniques de la Mairie, les demandes de permis de construire. Ils ont constaté que certains projets, conformes à la réglementation du P.O.S., étaient loin d'être satisfaisants au point de vue architecture ou urbanisme.

C'est ainsi qu'une demande a été déposée pour la construction d'un bureau et de 5 logements, 41 à 49, avenue Le Corbeiller, c'est-à-dire entre la rue de la Bourgogne et la rue des Châtelaines. Le secteur est en zone U.C. avec C.O.S. de 0,7,

dans laquelle une construction de 5 niveaux sur rez-de-chaussée serait autorisée si la hauteur n'était pas limitée à 15 m du fait de l'existence de la zone *non ædificandi* prescrite au P.O.S. Même avec cette hauteur de 15 m la construction s'inscrit mal par rapport aux bâtiments voisins nettement plus bas. L'Administration en est bien consciente et l'architecte consultant de la D.D.E. examine avec le pétitionnaire la possibilité d'aménagement d'un étage sous-comble, au lieu d'une terrasse, de manière à diminuer d'un étage la hauteur de la façade sur rue.

La Société H.L.M. La Sablière — Société de la S.N.C.F. — a déposé une demande pour la construction d'un foyer de jeunes en bordure de la rue de Paris au voisinage du viaduc côté Nord de celui-ci. Nous avons demandé que ce terrain soit déclaré inconstructible en raison des nuisances (bruit, manque d'ensoleillement), mais notre demande n'a pas été prise en compte par le Commissaire-Enquêteur. La D.D.E. et les Services techniques de la Mairie ont fait supprimer un étage pour respecter la hauteur de R + 3 prévue au P.O.S., ainsi que les édicules dépassant la terrasse pour y loger les machineries d'ascenseurs, en adoptant des ascenseurs hydrauliques. En outre, l'Architecte des Bâtiments de France étudie avec le pétitionnaire une amélioration de l'esthétique des façades.

CLASSEMENT DES MONUMENTS ET DES SITES

M. le Maire de Meudon a demandé au Comité, il y a déjà un certain temps, de constituer un dossier pour le classement comme monument historique — ou tout au moins pour l'inscription à l'inventaire supplémentaire — des glacières du Château de Bellevue. M^{me} Cachera et M. Roux-Devillas ont pris contact avec la personne compétente des Affaires Culturelles, et, à la suite des recherches effectuées par M^{me} Cachera, un dossier très complet a été établi. Il y manque les photographies, assez difficiles à prendre pour des raisons de sécurité, mais qui seront prises prochainement.

En ce qui concerne l'Orphelinat Saint-Philippe, pour lequel il avait été envisagé de demander le classement comme site pittoresque, MM. Millet et Jantzen pensent préférable de proposer l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de l'ensemble des bâtiments, d'autant plus que cette inscription est en cours d'instruction pour les constructions de la Fondation Galliera situées sur la commune de Clamart. Sur les conseils de MM. Millet et Jantzen, M. Roux-Devillas et M^{me} Cachera prendront contact avec M. Foucart, Inspecteur Général des Monuments Historiques, qui devrait être particulièrement intéressé par le problème.

Enfin, les Services des Affaires Culturelles envisageraient favorablement l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de la « Maison des Colonnes ».

MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS

MEUDONNAISES

A l'instigation de la Municipalité, une Journée « Portes ouvertes », destinée à faire connaître les Associations aux

Meudonnais, devait avoir lieu le 31 mai dernier, à Meudon-la-Forêt, sur le parking du marché, donc en plein air, faute d'un local abrité suffisant. Le mauvais temps qui a sévi ce jour-là n'a pas permis d'installer les stands; il avait été prévu de reporter la réunion au mois d'octobre, mais comme cette « Journée » devait également être tenue en plein air, de nombreuses associations, dont notre Comité, n'ont pas été d'accord, et la manifestation a été annulée. La question est examinée à nouveau actuellement.

De son côté, l'Office Culturel Municipal de Meudon, dont notre Comité fait partie, et qui est présidé par M^{me} Le Pajolec, a l'intention d'organiser une soirée d'animation de ses associations. Cette manifestation est à l'étude et il est envisagé de la fixer au 3 avril 1981 dans la salle omnisports de Meudon-la-Forêt.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT A PARIS ET EN ILE-DE-FRANCE

Notre Comité est affilié à cette Fédération, qui envisage, avec d'autres organismes de protection de l'environnement sur le plan national ou régional, d'adresser aux candidats aux prochaines élections présidentielles un questionnaire permettant de connaître les orientations qu'ils comptent manifester sur un certain nombre de questions intéressant nos associations, orientations qui seraient ensuite diffusées dans la grande presse.

Pour permettre de mettre au point ce questionnaire, la Fédération organise à Paris, 62, rue de Miromesnil, le 27 novembre à 20 h 30, une réunion à laquelle elle désire que participe le plus grand nombre possible de membres des associations affiliées. Les membres de notre Comité, à commencer naturellement par ceux du Conseil, sont donc instamment invités à y assister.

M. Ader, s'il est disponible, et M. Cossé sont disposés à accompagner M. Laferrière à cette réunion.

VISITES DE PRINTEMPS

Il est proposé au Conseil l'organisation de deux visites au printemps prochain :

- une visite des travaux de la Grande Perspective, qui pourrait être animée par M. Jantzen;
- une visite du nouveau parc public de l'Île-Saint-Germain, entre le Pont d'Issy-les-Moulineaux et le Pont de Billancourt. Ce parc a été réalisé avec la participation financière du Département et des Communes de Meudon, Issy-les-Moulineaux et Boulogne. Il peut présenter un intérêt pour les habitants du Bas-Meudon, surtout quand il sera étendu vers l'Ouest au-delà du Pont de Billancourt.

Il sera demandé à M. Clouzeau de bien vouloir organiser cette visite.

Délégués de quartiers

Il paraît utile de donner, dans le présent bulletin, la liste mise à jour, des délégués de quartiers du Comité.

Mme FOUCHER	5, rue Docteur-Vuillième	626.04.70
MM. BOCQUET	22, rue Terre-Neuve	626.01.68
BOULLAULT	4, rue des Capucins	534.42.53
CLOUZEAU Henri	12, avenue Scribe	534.10.15
GALLIEN	69, route des Gardes	534.33.53
GAYRAL	12, rue Lucien-Feuchot	534.27.45
GILARDONI	48, avenue du Onze-Novembre	534.36.38
JORDAN	10, rue Claude-Dalsème	534.32.94
KOECHLIN	1 bis, rue des Capucins	626.10.81
LARRE	11, rue Woluwé-St-Lambert - Meudon-la-Forêt	630.79.78
MONAT	1 bis, rue Valentine	626.21.36
POILEVEY	10, rue Baudreuil	534.54.28
REMON	4, route des Gardes	534.44.91
TORTRAT	85, rue de Paris	534.54.15
VERDIER Jacques	19-21, route des Gardes	626.55.83
Cdt. VERDIER	2 bis, rue du Cerf	534.27.76



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 534-11-79

92190 MEUDON-BELLEVUE

*Vous souhaitez participer
à la défense de l'environnement ?*

Vous avez entre 16 et 20 ans ?

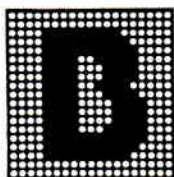
Compte épargne "Jeune projet"

Mettez l'imagination au pouvoir



**Caisse d'Épargne
de Meudon-Val-Fleury**

7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30



BNP

MEUDON

49, rue de la République
Tél. 534.50.01

MEUDON BELLEVUE

18, avenue Marcel Allégot
Tél. 626.25.15 ou 626.25.54

MEUDON LA FORÊT

2, avenue Général de Gaulle
Tél. 631.00.88. ou 630.90.22

BANQUE NATIONALE DE PARIS

Bulletin { d'adhésion (1)
de renouvellement (1)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur à partir de 50 F
Membre Adhérent 30 F
Membre Sympathisant 10 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins, 92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. : 534.42.50

(1) Rayer la mention inutile.